

En dehors de la classe et au-delà de la participation et l'écoute en cours, le travail personnel de l'élève est décisif pour la réussite de ses apprentissages et sa scolarité.

Les leçons, exercices et travaux écrits donnés en fin de chaque cours sont un prolongement du travail en classe.

Chaque soir, votre enfant doit réaliser le travail demandé, revoir certaines notions apprendre ses leçons

DES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT

Les permanences

- > Les heures de permanence doivent permettre à votre enfant de s'avancer dans son travail. Les leçons devront toutefois être revues le soir.

La pause méridienne

- > Certains enseignants se tiennent à disposition des élèves pour revoir une notion non comprise. Le professeur le précise, au préalable, à ses élèves. J'invite les élèves à se saisir de ces temps privilégiés.
- > Si le travail est jugé trop superficiel ou parfois non fait, votre enfant, toujours dans l'intérêt de sa réussite, réalise le travail demandé avec un enseignant ou bien en salle de permanence sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
- > Le centre de documentation et d'information pour poursuivre certaines recherches. Le professeur documentaliste se tient à disposition des élèves.

Les devoirs faits

- > Un temps consacré aux « devoirs faits » sur le temps scolaire est proposé aux élèves ayant besoin d'un encadrement plus particulier ponctuellement ou sur une période plus longue.
- > Pour chaque classe, un créneau est possible permettant ainsi à un petit groupe, 10 maximums, d'être pris en charge par une AVS, un AED ou bien l'enseignant prévu sur ce temps.
- > Les équipes pédagogiques, en concertation, établissent la liste des élèves pouvant bénéficier de ce dispositif. (soit parce que certaines notions ont besoin d'être retravaillées soit parce que le travail n'est pas réalisé régulièrement). L'information est transmise aux parents.

Ces dispositifs sont au service de vos enfants. Merci de nous accompagner pour que ces actions contribuent à leur réussite